

Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

Secrétaire général Generalsekretär Secretary General

NOT-19013 19.06.2019

Original: FR

## AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF

## Notification dépositaire

Liste des lignes maritimes et de navigation intérieure CIM (Lettre circulaire 20)

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) vous notifie les informations suivantes :

Le ministère fédéral allemand des transports et des infrastructures numériques a communiqué, 12 juin 2019, au Secrétaire général l'inscription de la ligne ferry-boat Sassnitz/Mukran – Baltiisk conformément à l'article 24, § 3, de la COTIF.

En raison de l'inscription de cette nouvelle ligne ferry-boat, un nouveau chapitre Russie est introduit dans la liste des lignes maritimes et de navigation intérieure CIM et le chapitre Allemagne est réédité.

En application de l'article 24, § 5, de la COTIF, les transports sur cette nouvelle ligne maritime seront soumis aux dispositions de la COTIF à l'expiration d'un mois à compter de la date de la présente notification, soit le 19 juillet 2019.

(Wolfgang Küpper) Secrétaire général

## Annexes:

- Chapitres Allemagne et Russie
- Liste des chapitres

## Copie:

Comité international des transports ferroviaires (CIT) Secrétariat général Weltpoststrasse 20 3015 Berne